

## AVIS AUX MEMBRES

No. 2018 – 115

Le 20 septembre 2018

### RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL Neptune Technologies & Bioressources Inc. (NEPT) CHANGEMENT DE NOM ET CUSIP

**L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.**

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que «Neptune Technologies & Bioressources Inc.» changera de nom pour «Neptune Solutions Bien-Être Inc.». À l'ouverture des marchés à la Bourse de Toronto le 21 septembre 2018, la compagnie va transiger sous le nouveau nom et CUSIP.

#### **CDCC - Détails du rajustement :**

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur actions Neptune Technologies & Bioressources Inc. seront ajustées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** 21 septembre 2018
- **SYMBOLE DES OPTIONS :** Inchangé
- **NOMBRE DE CONTRATS :** Inchangé
- **MULTIPLICATEUR :** Inchangé
- **LIVRABLE PAR CONTRAT :** 100 actions ordinaires de Neptune Solutions Bien-Être Inc .
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** Les limites de position et de levée seront établies à 75 000 contrats
- **NOUVEAU CUSIP :** 64079L 10 5



**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Glenn Goucher  
Président et chef de la compensation  
CDCC